FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

GUIDE DE ROUTE

ROUTE

COUPE DE FRANCE DN1

80ÈME BORDEAUX - SAINTES

Épreuve en ligne

11 mars 2018 – Nouvelle-Aquitaine

COUPE DE FRANCE DN1

80ÈME BORDEAUX – SAINTES

COMPÉTITION

Engagements & Règlementation	3
Permanence & Lieu pratiques	4
Hébergement & Restauration	5
Avant et Après course	6
Prix & Protocoles	7
Plan du circuit	8
Itinéraire horaire	11
Profil de l'épreuve	13

INFOS PRATIQUES

Dispositif de secours	14
Contacts	15
Partenaires	16

ANNEXE

Règlementation Coupe de France DN1 2018	18

ENGAGEMENTS

PARTICIPATION

Selon l'article 3 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018 est réservée exclusivement aux clubs de Division Nationale 1.

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à une manche de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 se verra en 2019 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Selon l'article 4 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, l'épreuve se dispute par **équipes de 6 coureurs de 1ère catégorie dont quatre français âgés de moins de 26 ans** obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une **équipe incomplète** entrainera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à **moins de quatre coureurs**, l'équipe se verra refuser le départ. Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligne quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club **après le 1er mars 2018**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

Toute **infraction** entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARBITRES

COLLÈGE DES ARBITRES

Président du Jury : LAPPARTIENT Jérome

Commissaire 1 : ROUSSEAU Olivier

Commissaire 2 : JAMAIN Sèverine

Juge Arrivée : BROUSTAUT Carine

Commissaire Moto 1 : LAVIGNAC Stéphane

Commissaire Moto 2 : JOUAN Ludovic

Chronométreur

Voiture Balai : CHEVRIAUX Daniel

RÈGLEMENT

ORGANISATION

L'épreuve 80ème Bordeaux-Saintes est organisée par **Bordeaux-Saintes Cycliste Organisations** sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2018. Elle se dispute le 11 mars 2018.

TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve compte pour la première manche de la **Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1 2017**. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement Route Coupe de France Drag Bicycles DN1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France Drag Bicycles des Clubs DN1. L'épreuve est en classe **Nationale Élite 2.12.1**.

ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :

- **Dimanche 11 mars 2018**
  Oasis Fleuri – 8, Rue du Dr Laennec
  17100 SAINTES

PERMANENCE

LIEU & HORAIRES D'OUVERTURE

Les **permanences de départ et d'arrivée** se tiendront comme suit :

- **Samedi 10 Mars 2018**

Permanences
15h à 17h30 : Retrait des dossards
Salle J.Michel Ardouin
1, Impasse du Vélodrome
17100 SAINTES
Tél : 05.46.74.00.85

18h30 : Présentation des équipes
19h00 :Repas
Espace Mendes Frances
17100 SAINTES

Dimanche 11 Mars 2018
33920 ST SAVIN DE BLAYE

Permanence de départ
Horaires :
10h30 Réunion Motards et chauffeurs
Mairie
33920 St SAVIN DE BLAYE
10h45/11h45 Signature feuille de départ
Au podium
11h/11h45 - Présentation des équipes
11h50 – Appel des concurrents
12h05 – Départ fictif
12h15 – Départ réel glissé

LIEUX PRATIQUES

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Arbitres, est fixée à :
Espace Mendes France 17100 SAINTES

Samedi 10 Mars à 18h00

RADIO-TOUR

L'information course sera assurée par la société **L'Échappée**. Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.5750.

HÉBERGEMENT

PRISE EN CHARGE

Toutes les équipes seront prises en charge concernant le repas du samedi soir 10 mars 2018, **à partir de 19 heures**. L'équipe prise en charge comprend, six coureurs, le directeur sportif, un mécanicien ; un soigneur-masseur, soit **neuf personnes au total**.

Les directeurs sportifs devront impérativement, signaler par mail si leur équipe sera présente ou non au repas et préciser le nombre de personne **impérativement avant le 20 février 2018**. Le non-respect engage des frais inutiles. L'organisation se donne le droit d'appliquer des **sanctions financières** sur les frais de déplacement.

Les équipes seront logées par leurs propres moyens dans les hôtels à SAINTES (17) qui peuvent être recommandés par l'organisateur.

Les **repas** seront servis dans une grande salle commune, les équipes seront à des tables indépendantes. Les repas seront en adéquation avec la **pratique sportive** et seront servis aux heures qui conviennent.

IMPORTANT

Des consignes strictes ont été établies par les gestionnaires des centres d'hébergements. Le **non-respect de ces consignes** engendre des frais supplémentaires à l'organisation. Il est demandé aux encadrants des équipes de faire en sorte d'appliquer ces consignes. Ces dernières sont affichées dans chaque logement. C'est une question de **savoir-vivre** et de **respect**. Dans le cas du non-respect, des **sanctions financières** seront prises sur les frais de déplacements.

FEUILLE DE DÉPART

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

Les coureurs devront signer la feuille de départ le

Le dimanche 11 Mars 2018 :
33920 ST SAVIN DE BLAYE
au podium protocolaire,
Rue Paul Petit de 10h45 à 11h45.
Présentation des équipes à partir de 11h00

Ils devront se présenter par équipe complète accompagnés de leur directeur sportif.

DÉPART FICTIF

FLÈCHES ET DIRECTIONS

Afin que le cortège des véhicules accompagnants l'épreuve puisse se mettre en place, l'épreuve se fera par un **départ fictif** dans la ville de ST SAVIN

- 2.5 km en fictif suivi du départ glissé

Les flèches verticales sont à l'effigie de GROUPAMA + BORDEAUX SAINTES de couleur verte.

APRÈS-COURSE

DÉLAIS D'ARRIVÉE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

INCIDENTS DE COURSES DANS LES DERNIERS KILOMÈTRES

Conformément à **l'article du règlement FFC 2.6.027**, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le (ou les) coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son (ou leur) classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une **chute après le passage dans les trois derniers kilomètres** un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il se trouvait au moment de l'accident.

GRILLE DE PRIX ET PROTOCOLE

GRILLE DE PRIX
1600 €/20

1er	325 €
2ème	232 €
3ème	186 €
4ème	155 €
5ème	125 €
6ème	110 €
7ème	87 €
8ème	71€
9ème	49 €
10ème	33 €
11ème	29 €
12ème	26 €
13ème	26 €
14ème	26 €
15ème	21 €
16ème	21 €
17ème	21 €
18ème	21 €
19ème	18 €
20ème	18 €

MEILLEUR GRIMPEUR
300 €/5

1e	120 €
2ème	70 €
3ème	50 €
4ème	40€
5ème	20 €

POINTS CHAUDS
300 €/5

1er	120 €
2ème	70 €
3ème	50 €
4ème	40 €
5ème	20 €

MEILLEURE EQUIPE
400 €/3

1er	200 €
2ème	120€
3ème	80€

PLAN DU CIRCUIT

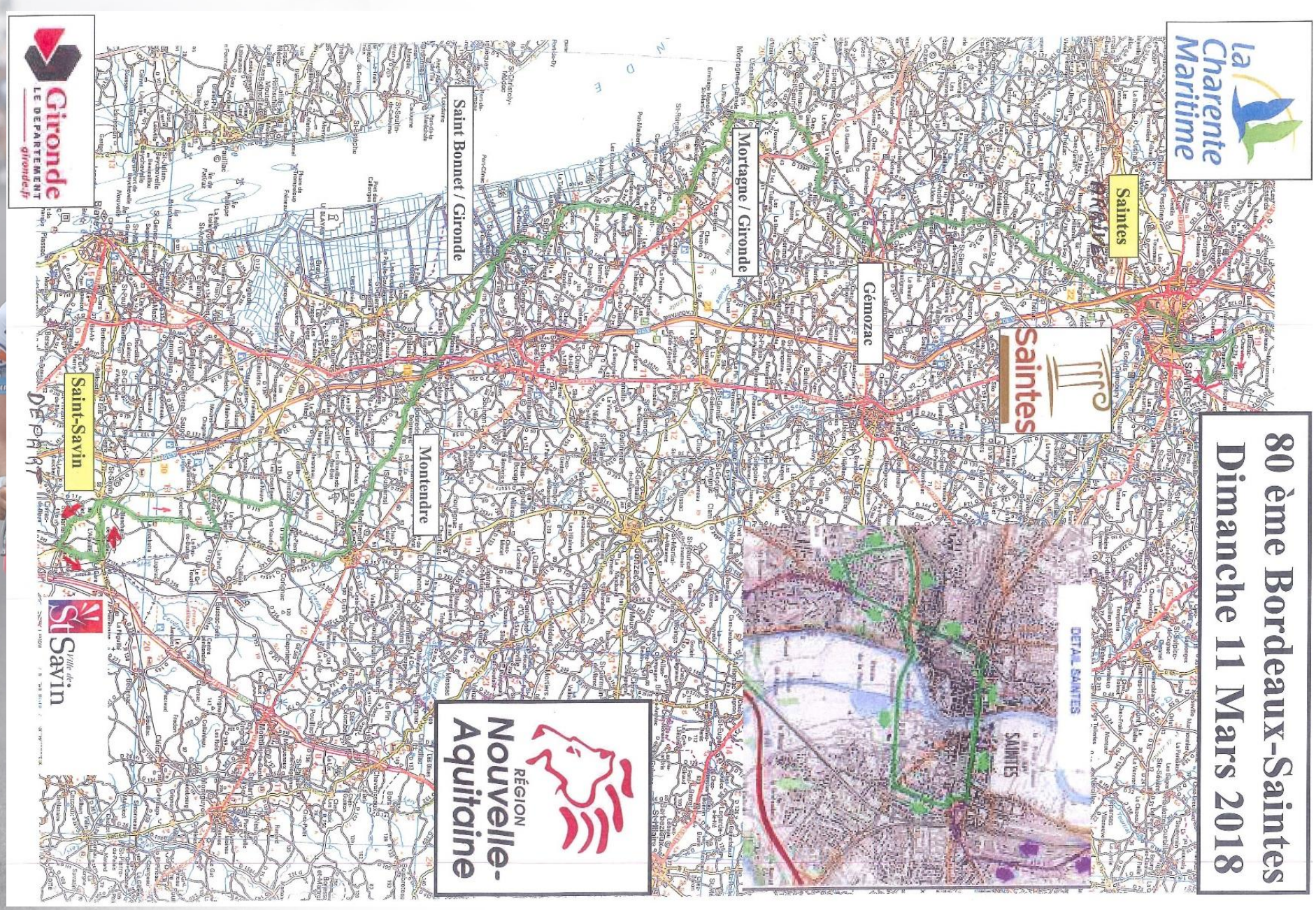

PLAN DU CIRCUIT

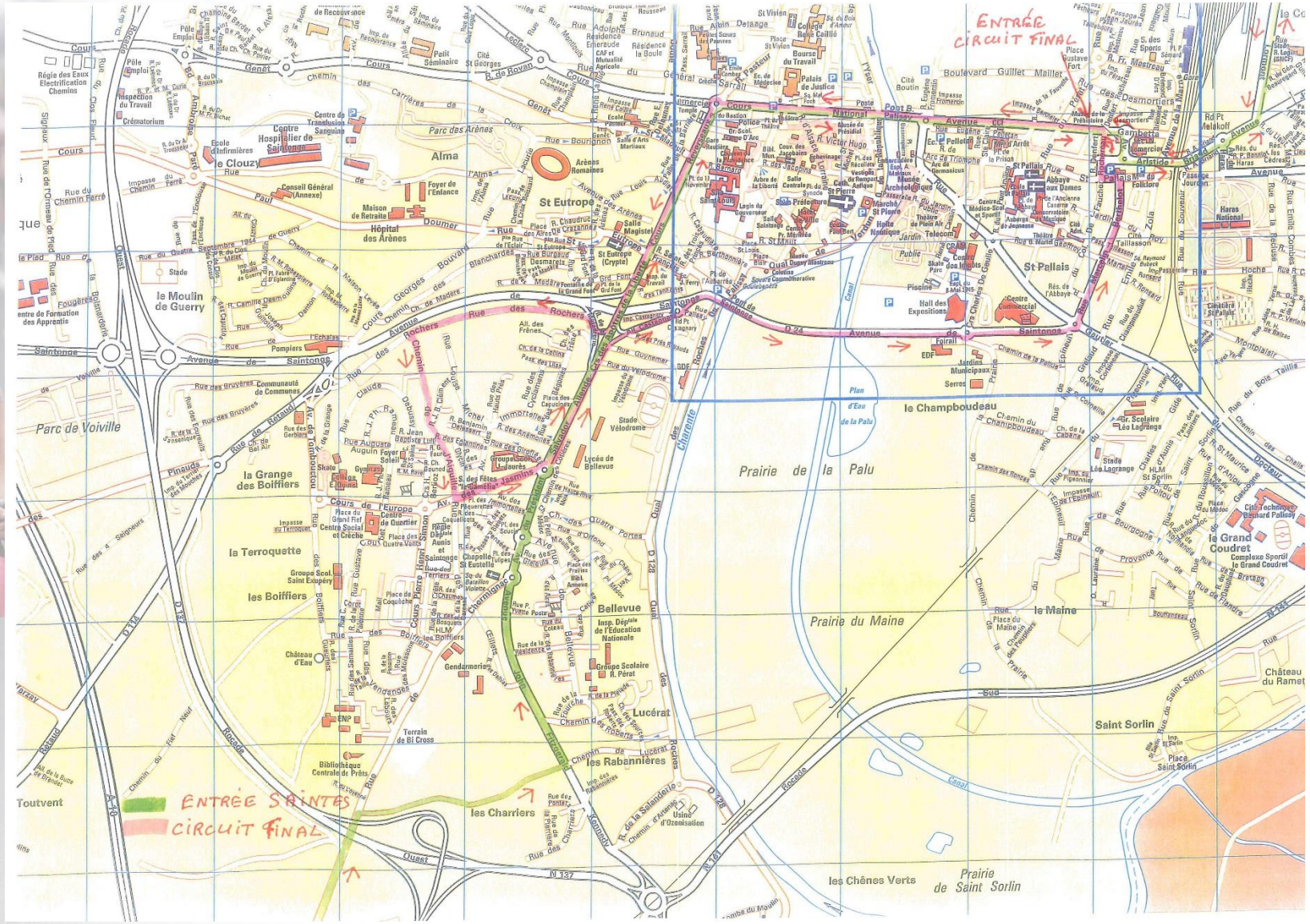

MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT

- **La ZONE DE RAVITAILLEMENT :** débutera à partir **du km : 63.420 sortie SAINT SORLIN DE CONAC** et s'achèvera **au km 76.900 commune de SAINT FORT SUR GIRONDE.**
- **La ZONE VERTE :** Débutera lieudit **MAGELOUP KM 79.760** et s'achèvera **au Km 84.860**

Sortie **MORTAGNE SUR GIRONDE**.

ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'organisation. Le service est assuré au moyen de 2 voitures dépannage et une moto neutre

80ème BORDEAUX (SAINT SAVIN DE BLAYE) - SAINTES

11 mars 2018

Distance parcourue	Distance à parcourir	Itinéraire	DIRECTION	Route à prendre	horaires de passage 40 km/h	horaires de passage 42 km/h
	Départ Fictif PLACE DE LA LIBERATION					
0,000		Rue paul PETIT D23 E2				
0,500		Rue de la Ganne D115				
0,800		rue Guérin D23				
1,390		Rue Marjoleau D23				
2,000		Avenue Maurice LACOSTE D23				
2,800		Rue Célestin JOUBERT D23				
0,000	172,520	Départ Réel PLACE DE LA LIBERATION			12:15	12:15
0,000	172,520	Rue paul PETIT (D23)		D23E2	12:15	12:15
0,780	171,740	ROND POINT D23E2 / D18		D18	12:16	12:16
5,110	167,410	ST MARIENS		D135	12:22	12:22
8,150	164,370	CARREFOUR D135/D250		D250	12:27	12:26
9,800	162,720	ST YZAN DE SOUDIAC			12:29	12:29
12,100	160,420	carrefour D250/D18		D18	12:33	12:32
12,600	159,920	Rue Jacques Vergeron			12:33	12:33
12,740	159,780	rue Celestin Joubert			12:34	12:33
12,770	159,750	rue Paul Petit		D23	12:34	12:33
13,250	159,270	GIRATOIRE DE LA CHIRONNE		D23	12:34	12:33
21,140	151,380	le Pas de Bret		D252	12:46	12:45
24,500	148,020	Le Jard de Bourdillas		D115	12:51	12:50
30,620	141,900	Donnezac		D136	13:00	12:58
33,560	138,960	carrefour D 136 - D 145 à gauche		D145	13:05	13:02
38,200	134,320	Montendre PC		D19	13:12	13:09
40,000	132,520	carrefour D 19 - D 145 à droite		D145	13:15	13:12
48,100	124,420	Boisrenaud MG		D145	13:27	13:23
50,000	122,520	Boisredon		D145	13:30	13:26
53,350	119,170	Pleine Selve		D255E1	13:35	13:31
55,000	117,520	Chez Pidoux		D145	13:37	13:33
61,200	111,320	St Bonnet sur Gironde		D145	13:46	13:42
63,420	109,100	St Sorlin de conac DZR		D145	13:50	13:45
66,200	106,320	St Thomas de Conac		D145	13:54	13:49
70,700	101,820	Les Justices MG		D145	14:01	13:56
72,640	99,880	St Dizant du Gua		D145	14:03	13:58
76,900	95,620	St Fort sur Gironde FZR		D145	14:10	14:04
79,760	92,760	Mageloup MG DZV		D145	14:14	14:08
83,500	89,020	Mortagne sur Gironde MG		D145	14:20	14:14
84,860	87,660	carrefour D 145 / D 245 FZV		D245	14:22	14:16
87,340	85,180	carrefour D245/D139		D139	14:26	14:19
91,690	80,830	carrefour D139/D139E1		D139E1	14:32	14:25
95,140	77,380	Virollet PC		D139E1	14:37	14:30
98,950	73,570	Gémozac Rte de ROYAN		Rte de Royan	14:43	14:36
99,390	73,130	Carrefour Route de Royan / D143		D143	14:44	14:36
103,460	69,060	Cravans		D216	14:50	14:42
108,160	64,360	Rioux		D129	14:57	14:49
111,320	61,200	La Chapelle		D129	15:01	14:54
114,780	57,740	CHERMIGNAC PC		D129	15:07	14:58
118,610	53,910	Carrefour D129 - Zone Activité de ST VIVIEN A GAUCHE			15:12	15:04
119,410	53,110	Carrefour Petit chadignac/ Direction Saintes		D216E6	15:14	15:05
120,130	52,390	Après pont à droite(font barbeau)			15:15	15:06
120,830	51,690	à gauche Avenue KENNEDY			15:16	15:07
121,830	50,690	Rond point la Cagouille			15:17	15:09
123,130	49,390	Rond point DE LA BRIGADE RAC à droite			15:19	15:10
123,350	49,170	COURS NATIONAL (Descente)			15:20	15:11
124,850	47,670	Cours National - Avenue Gambetta - Pont Briand			15:22	15:13
125,000	47,520	à gauche rue de Lormont			15:22	15:13

127,580	44,940	Lormont haut **MG**		D114	15:26	15:17
129,160	43,360	Carrefour D 114 - D 234 rte des Jarry		D234	15:28	15:19
130,870	41,650	Chez Texier		D234	15:31	15:21
131,840	40,680	Carrefour Rte chez texier / Rte des Richaudeaux		D234	15:32	15:23
133,120	39,400	Carrefour Rte des Richaudeaux/Rte du Bourg		D234	15:34	15:25
133,700	38,820	Sortie fontcouverte **PC**			15:35	15:26
133,800	38,720	Carrefour rue du Bourg/ rue de la Brumanderie			15:35	15:26
134,910	37,610	Carrefour rue de la Brumanderie/ Rte du Golf			15:37	15:27
136,340	36,180	Carrefour Rte du Golf / Rte de Taillebourg		D114	15:39	15:29
138,890	33,630	Carrefour Rue de Lormont / Av Jules Dufaure			15:43	15:33
139,470	33,050	ENTREE CIRCUIT RUE DENFERT ROCHEREAU			15:44	15:34
140,560	31,960	COURS NATIONAL 1° passage sur la ligne **PC**			15:45	15:35
140,870	31,650	Cours REVERSEAUX			15:46	15:36
141,350	31,170	Cours des apôtres de la liberté			15:47	15:36
141,580	30,940	Rue de la Maladrerie			15:47	15:37
141,740	30,780	Rue des Rochers			15:47	15:37
142,310	30,210	Chemin de l'Aiguille			15:48	15:38
142,890	29,630	Avenue des Jasmins			15:49	15:39
143,160	29,360	Avenue Salvador Allendé			15:49	15:39
143,680	28,840	Allée Castagnary			15:50	15:40
143,890	28,630	Avenue de Saintonge D24			15:50	15:40
145,200	27,320	Rue Marcelin Berthelot			15:52	15:42
145,690	26,830	Rue St Palais			15:53	15:43
145,810	26,710	Rue Denfert Rochereau			15:53	15:43
145,900	26,620	Avenue Gambetta			15:53	15:43
146,920	25,600	**1° tour**			15:55	15:44
153,320	19,200	**2° tour**			16:04	15:54
159,720	12,800	**3° tour**			16:14	16:03
166,120	6,400	**4° tour**			16:24	16:12
172,520	0,000	ARRIVEE (Cours National)			16:33	16:21

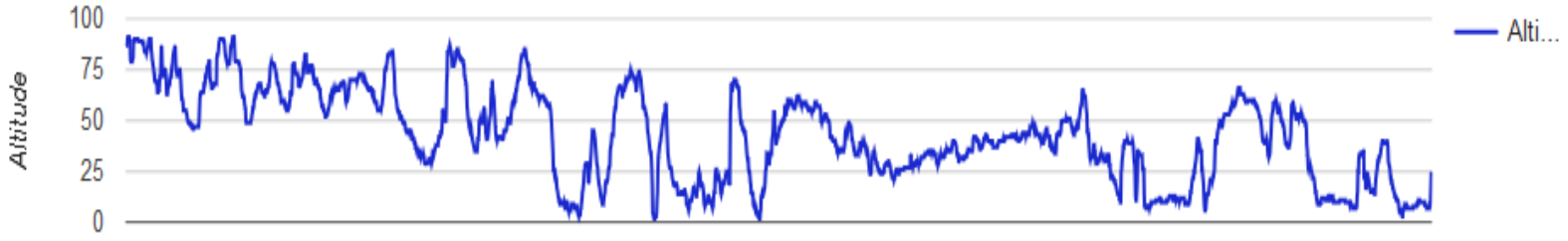

Dénivelé négatif cumulé : 763 m | Dénivelé positif cumulé : 701 m
Dénivelé global : -62 m
Altitude de depart : 87 m | Altitude d'arrivée : 25 m
Altidude Maxi : 91 m | Altitude Mini : 2 m

Altitude & Topographie actualisées!

Altitude & Topographie

RÉFÉRENTS SECOURS

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera suivi par les Docteurs **Camille MACAULT** et **Céline RASSU**.

Deux ambulances de la société « Ambulances Etoiles » assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

URGENCES

- **Hôpital de Blaye**
  Tél : +33 (0)5.57.33.40.00
- **Hôpital de Jonzac**
  Tél : +33 (0)5.46.48.75.75
- **Hôpital de Saintes**
  Tél : 05.46.92.76.76

ORGANISATEURS

BORDEAUX-SAINTES CYCLISTE ORGANISATIONS

COUPRIE Bernard
Président
Tél : 05.46.91.05.18

PATRY Francis
Directeur de l'organisation
Tél : 06.03.56.32.50
E-mail : francis.sylvette@sfr.fr

PATRY Sylvette
Responsable relations publiques
Tél : 06.34.50.13.70

CHAGNAUD Joël
Responsable Hébergement
Tél : 06.08.95.65.72

BROCHARD Laurence
Responsable Restauration
Tél : 07.84.15.82.11

RIGAL J. Paul
Responsable du Tracé
Tél 06.07.11.77.62

FÉDÉRATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

FOUREZ Alexandre
Coordinateur Route FFC
Tél : +33 (0)6.99.15.94.21
E-mail : a.fourez@ffc.fr

COTS Delphine
Assistante Coordinateur Route FFC
Tél : +33 (0)1.81.88.09.53
E-mail : d.cots@ffc.fr

ORGANISATEURS

PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS

PARTENAIRES
OFFICIELS

Partenaire officiel

2018
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
ffc.fr FFCofficiel FFCyclisme
R.O.C.C.
COUPE DE FRANCE
ROUTE
DRAG BICYCLES
VENDÉE
COUPE DE FRANCE AMATEURS
40 ANS
1978 - 2018

ANNEXE

Règlementation Coupe de France
Drag Bicycles des Clubs DN1 2018

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et la société DRAG BICYCLES unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 2018.

Cette Coupe de France contribue à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1/DN2/DN3 » porte sur les courses de classe « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2

LISTE ÉPREUVES RETENUES*

- **11 mars 2018 - Course en ligne**
  80ème Bordeaux – Saintes (Nouvelle Aquitaine)
- **02 avril 2018 - Course en ligne**
  90ème Grand Prix de Vougy (Auvergne Rhône Alpes)
- **10 mai 2018 – Course en ligne**
  8ème Grand Prix du Pays de Montbéliard
- **21 mai 2018 - Course en ligne**
  Grand Prix de Luneray (Normandie)
- **15 au 17 juin 2018 – Course par étapes**
  La Sport Breizh – Trophée France Bleu Breizh Izel (Bretagne)
- **15 juillet 2018 - Course en ligne**
  Entre Benne et Montmorillonais (Centre Val de Loire)
- **09 août 2018 - Course en ligne**
  Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)
- **8 au 9 septembre 2018 – Course par étapes**
  Boucles de l'Artois (Hauts de France)

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci – dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

La manche piste regroupe les clubs de DN1 et DN2 qui courront séparément. Elle aura lieu le Mercredi 2 Août 2017. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Un trophée des champions des Divisions nationales regroupant des clubs DN1, DN2 et DN3 2017 sera organisé le **Samedi 29 septembre 2017** :

- L'article 14 du présent règlement apporte des éléments complémentaires.
- Les détails d'organisation sur cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc…) feront l'objet d'un règlement particulier.
- Cette épreuve ne compte pas pour le classement des coupes de France, support des montées et des descentes entre les niveaux. Il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2018.

ARTICLE 3

PARTICIPATION EXCLUSIVE DN1 (Participation obligatoire)

La Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 2018 est réservée aux équipes de Division Nationale 1 (liste communiquée en début de saison).

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à toutes les manches de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1, se verra en 2019 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

ARTICLE 4

COMPOSITION DES ÉQUIPES DANS TOUTES LES ÉPREUVES

COUPE DE France DES CLUBS DRAG BICYCLES DN1 2018

Toutes les épreuves se disputent par équipes composées de 6 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement.

Toute participation avec une équipe incomplète entrainera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les DN1, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de DN1, dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs)

Un coureur intégrant le club après le **1er mars 2018,** date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5

CLM INDIVIDUEL (dans le cadre des Épreuves par Étapes)

Deux épreuves par étapes (Manche 5 : La Sport Breizh Trophée France Bleu Breizh Izel / Manche 8 : Boucles de l'Artois) sont composées d'un Contre La Montre individuel.

Si l'épreuve CLM se déroule sur la première étapes, l'ordre de départ des équipes se fera par une rotation de toutes les équipes engagées, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité de plusieurs équipes au classement par équipes, c'est le meilleur nombre de points acquis sur la dernière épreuve qui départagera les équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le CLM Individuel se déroule à partir de la seconde étape, ce sera la règlementation des épreuves par étapes qui sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir la prise en compte du classement général individuel.

Chaque équipe communiquera à la réunion des Directeurs Sportifs de ces épreuves, l'ordre des partants CLM de son équipe.

NB : Si le CLM se déroule lors de la 1ère étape de la 1ère épreuve de Coupe de France, un tirage au sort sera effectué parmi les équipes participantes.

ARTICLE 6

BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

Classement par équipes : Le barème de points ne prend en compte que 3 coureurs maximum par club (y compris les points des coureurs retenus en sélection Equipe de France – cf Article 7). Les points à la place pour les autres coureurs (au-delà de 3 coureurs par club) seront bloqués.

Épreuves en ligne

11/03 : 80ème Bordeaux-Saintes (Nouvelle Aquitaine)
02/04 : 90ème Grand Prix de Vougy (Auvergne Rhône Alpes)
10/05 : 8ème Grand Prix du Pays de Montbéliard (Bourgogne Franche Comté)
21/05 : Grand Prix de Luneray (Normandie)
15/07 : Entre Brenne et Montmorillonnais (Centre Val de Loire)
09/08 : Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine)

Épreuves par étapes - 2 jours

08-09/09 : Boucles de l'Artois (Hauts de France)

Épreuves par étapes – 3 jours

15-17/06 : La Sport Breizh – Trophée France Bleu Breizh Izel (Bretagne)

BAREME DE POINTS COUPE DE FRANCEE DRAG BICYCLES DES CLUBS DN1

	Epreuves en ligne	Epreuves par étapes (sur 2 jours)				Epreuves par étapes (sur 3 jours)				
		1er jour matin *CLM individuel*	1er jour après-midi *Demi étape EP en ligne*	2ème jour *EP en ligne*	CG Final	1er jour matin *CLM individuel*	1er jour après-midi *Demi étape EP en ligne*	2ème jour *EP en ligne*	3ème jour *EP en ligne*	CG Final
1	30	10	10	15	45	10	10	15	15	45
2	25	9	9	14	35	9	9	14	14	35
3	20	8	8	13	30	8	8	13	13	30
4	17	7	7	12	26	7	7	12	12	26
5	16	6	6	11	24	6	6	11	11	24
6	15	5	5	10	22	5	5	10	10	22
7	14	4	4	9	20	4	4	9	9	20
8	13	3	3	8	18	3	3	8	8	18
9	12	2	2	7	16	2	2	7	7	16
10	11	1	1	6	14	1	1	6	6	14
11	10			5	13			5	5	13
12	9			4	12			4	4	12
13	8			3	11			3	3	11
14	7			2	9			2	2	9
15	6			1	8			1	1	8
16	5				7					7
17	4				6					6
18	3				5					5
19	2				4					4
20	1				3					3
21										
22										
23										
24										
25										
26										
27										
28										
29										
30										

ARTICLE 7

POINTS DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route [1] et Piste [2] et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer, 20 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat en points entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de sélection.

Dans le cadre d'une épreuve par étapes et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, seul le classement général final peut prendre en compte les points de sélection.

[1] Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en comptes.

[2] Pour les sélections en Equipe de France Piste (Epreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées et sauf si ces stages sont accolés à une sélection aux épreuves ci-dessus.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1ère manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les Points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

ARTICLE 8

CLASSEMENT DN1

Les épreuves retenues, référencées dans le tableau de l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs et aux classements des DN1.

Les classements de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 5.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs de DN1 2018.

En cas d'égalité de points au classement par équipes provisoire ou final, il sera pris en compte la meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée (si c'est une épreuve par étapes, ce sera la meilleure place obtenue dans le classement général individuel de l'épreuve). Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds…).

En cas d'égalité de points au classement général par équipes final et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point, il sera pris en considération la totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France.

Les deux derniers **clubs** du classement général final des Coupes de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 seront relégués en division inférieure l'année suivante.

L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à l'échelon supérieur devront répondre aux conditions du dossier d'engagement correspondant.

Cas particuliers :

Dans l'hypothèse où un club ne possède pas les moyens financiers ou ne répond pas aux critères administratifs du cahier des charges pour accéder à l'échelon supérieur et / ou se maintenir dans sa Division Nationale, il sera fait appel au 3ème club de la DN inférieure, puis au 4ème club de la DN inférieure, puis au 1er club relégable, et enfin au second relégable.

Ce dernier point est en attente de validation par les organes fédéraux.

Perspective 2019/2020 :

La Commission Nationale Route mène actuellement, une réflexion sur les évolutions de niveaux (Montées / descentes) entre les Divisions Nationales. Ces travaux seront étudiés au cours de l'année 2018 pour une mise en application à partir de la saison 2019/2020. Ces évolutions des différents niveaux de Division Nationale seront communiquées au cours de l'année 2018.

ARTICLE 9

ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel.

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 10

DÉPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour la 1ère épreuve :

- **1er tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- **2ème tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- **3ème tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- **4ème tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

Pour les épreuves suivantes (à partir de la seconde épreuve) :

Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.

Et si besoin :

- **1er tirage au sort** : les clubs représentés à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.
- **2ème tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 9.
- **3ème tirage au sort** : les équipes non représentées à la réunion dont l'encadrement ne répond pas aux dispositions de l'article 9.

ARTICLE 11

PÉNALITÉS

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 12

INDEMNITÉS ÉQUIPES

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de permanence de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8.000 € pour les épreuves en ligne et de 4.000€ pour les épreuves par étapes.

Pour l'ensemble des épreuves*, exceptions faites des épreuves par étapes (La Sport Breizh et les Boucles de l'Artois), les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

* Pour La Sport Breizh (Manche 5) et les Boucles de l'Artois (Manche 8), l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes : l'hébergement et les repas des six coureurs et de l'encadrement (3 personnes) de la veille au soir de la1ère étape jusqu'au soir de la dernière étape.

ARTICLE 13

DOTATIONS DRAG BICYCLES ET REMISE DE PRIX

A ce jour, le classement général final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1 fait l'objet d'une dotation en matériel de la part de la société DRAG BICYCLES.

Cette dotation pour les Coupes de France DN1 est en cours de finalisation avec le partenaire DRAG BICYCLES. Toutefois, la FFC mène également une réflexion avec le partenaire DRAG BICYCLES sur d'autres initiatives ou d'autres projets en lieu et place de la fourniture d'une dotation en matériels.

Si la dotation DRAG BICYCLES 2018 existe, celle-ci sera organisée lors du Trophée des Champions le Samedi 29 septembre 2018. (Cf article 15)

Lors de la finale des 8 et 9 septembre 2018, les trois premières équipes se verront remettre un trophée fourni par la FFC.

ARTICLE 14

ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager par internet au plus tard à J–6** avant le début de l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés pourront intervenir jusqu'à J–3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Engagement Route internet.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 15

TROPHÉE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES – SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

Pour clôturer la saison 2018, **une épreuve finale des Divisions nationales est organisée le Samedi 29 septembre 2018.**

Cette épreuve finale décerne un titre honorifique mais ne compte pas dans le classement général des différentes Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

- **12 premières équipes DN1** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs 2018.
- **10 premières équipes DN2** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN2 2018
- **3 premières équipes DN3** selon le classement final de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN3 2018
- **5 wild-cards** maximum au choix de l'organisateur parmi les DN1/DN2/DN3

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France.

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1ère ou 2ème catégorie dont trois français obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club.

1	150 pts	14	78 pts	27	37 pts	40	15 pts
2	130 pts	15	76 pts	28	34 pts	41	14 pts
3	120 pts	16	74 pts	29	31 pts	42	13 pts
4	115 pts	17	72 pts	30	29 pts	43	12 pts
5	110 pts	18	69 pts	31	27 pts	44	11 pts
6	102 pts	19	64 pts	32	25 pts	45	10 pts
7	100 pts	20	61 pts	33	23 pts	46	9 pts
8	95 pts	21	59 pts	34	21 pts	47	8 pts
9	92 pts	22	56 pts	35	20 pts	48	7 pts
10	89 pts	23	53 pts	36	19 pts	49	6 pts
11	86 pts	24	46 pts	37	18 pts	50	5 pts
12	83 pts	25	43 pts	38	17 pts		
13	80 pts	26	40 pts	39	16 pts		

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes réglementaires.

ARTICLE 16

QUALIFICATIOns championnats de France sur route

La qualification des coureurs aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisée selon le barème suivant :

- 10 DN1 (de la 1ère à la 10ème) X 6 Coureurs = 60 COUREURS
- 10 DN1 (de la 11ème à la 20ème) x 5 coureurs = 50 COUREURS

Le classement et la sélection des équipes DN1 sera réalisé à l'issue de la 5ème manche de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1, La Sport Breizh (Bretagne) – Du 15 au 17 juin 2018.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

COORDINATEUR ROUTE

Alexandre FOUREZ
a.fourez@ffc.fr
+33 (0)1.81.88.09.35 / +33 (0)6.99.15.94.21

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux
http://www.ffc.fr